

CHARTRE

Namur, Capitale du Réemploi : acteur engagé

Dans le cadre de l'invitation faite par la Ville de Namur, le signataire de la présente charte confirme répondre au minimum à 3 des 5 points repris ci-dessous :

1. Donner priorité à la réduction de la production de déchets au travers de l'éco-consommation consistant à moins ou mieux consommer et à favoriser la valorisation des objets au travers du réemploi.
2. Considérer un objet dont on se débarrasse non pas comme un déchet mais comme une ressource en favorisant le réemploi d'objets prioritairement en interne à l'entreprise ou à l'association. A défaut, faire appel à un collecteur de l'économie sociale ou à d'autres sociétés ou associations ayant conclu un partenariat avec un opérateur de l'économie sociale.
3. Contribuer au développement de l'éco-design basé sur l'utilisation d'objets issus du réemploi.
4. Acquérir et utiliser, dans la mesure du possible, du matériel de réemploi dans le cadre de ses activités professionnelles.
5. Soutenir les actions menées dans le secteur du réemploi et notamment celles liées à l'information, la sensibilisation et l'éducation du public.

Nom et coordonnées de l'entreprise/Association

Personne habilitée à signer la présente

Nom :

Secteur d'activité :

Adresse :

Coordonnées/Tel :

Mail :

Nom :

Qualité :

Signature :

Délivré le

Luc GENNART

Bernard GUILLITTE



Echevin du Développement économique

Echevin de l'Environnement



Cadre réservé à la Ville : Année

Réf.